

## ANNEXE 1-CONDITIONS GENERALES DE VENTE FORMATIONS

Les présentes conditions générales de vente régissent les rapports entre ISIT et son Client, dans le cadre d'une prestation de Formation et prévalent sur tout autre document.

Toute inscription est soumise aux présentes conditions générales de vente sauf dérogation formelle et expresse d'ISIT. L'entreprise Cliente déclare les accepter sans réserve.

Les présentes conditions générales de vente sont prises en application notamment des articles L 6353-1 et suivants du code du travail sur la formation professionnelle.

### 1. DEFINITIONS

**Client** : personne physique ou morale passant une commande de formation auprès d'ISIT.

**Stagiaire** : personne physique faisant partie de l'organisation Client participant à la Formation commandée.

**Formations inter-entreprises** : stages du catalogue réalisés dans les locaux d'ISIT, ou dans des locaux mis à disposition par ISIT. Plusieurs entreprises différentes peuvent y participer.

**Formations intra-entreprise** : stage réalisé sur mesure pour le compte d'un Client, dans les locaux de l'entreprise Cliente, ou dans des locaux réservés par ses soins.

**OPCO** : Organismes paritaires collecteurs agréés

**Champ d'application** : les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des Formations intra et inter-entreprises délivrées par ISIT contenues dans la présente convention.

### 2. CONTRACTUALISATION

Pour une Formation inter-entreprises : toute inscription à une Formation doit être confirmée par écrit à l'aide du bulletin d'inscription, dûment complété. Dès réception du bulletin d'inscription, une convention de Formation (mentionnant les présentes conditions de vente) est adressée au responsable de l'inscription accompagnée du programme précisant les dates, lieux et horaires. Un livret d'accueil et une convocation sont ensuite transmis au responsable de l'inscription.

**Formation intra-entreprise**

Toute proposition est établie avec une durée de validité de 1 mois. Toute acceptation de la proposition de Formation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions de vente.

ISIT se réserve la possibilité de sous-traiter tout ou partie des prestations dans le respect des dispositions des présentes conditions générales de vente.

### 3. SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Les supports quels qu'ils soient sont propriété de ISIT et sont protégés par les dispositions du code de la propriété intellectuelle. Le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de diffuser (y compris à l'intérieur de l'entreprise), de commercialiser lesdits supports sans un accord écrit préalable de ISIT.

## **4. CONFIDENTIALITE**

ISIT s'engage à respecter le caractère confidentiel des renseignements écrits ou verbaux que le Client aura pu lui transmettre dans le cadre de ses prestations de Formation.

## **5. RESPONSABILITE**

ISIT s'engage à réaliser les prestations de Formation avec tout le soin et la compétence dont elle dispose et dans le cadre d'une obligation de moyens. La responsabilité d'ISIT ne pourra être engagée que sur la faute prouvée et exclusive d'ISIT.

ISIT déclare être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile professionnelle garantissant toutes les conséquences pouvant résulter directement de ses activités professionnelles.

## **6. ANNULATION PAR LE CLIENT**

En cas de résiliation ou d'abandon de la Formation du fait du Client ou de ses préposés, moins de 15 jours calendaires avant le début de la Formation ou après le début de la Formation, le Client devra s'acquitter au bénéfice d'ISIT d'une indemnité à titre de dédommagement d'un montant égal à 100% du prix de Formation restant dus.

Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la Formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

En cas d'annulation totale ou partielle de la Formation par la société ISIT résultant d'éléments extérieurs ou de cas de force majeure, aucun recours de quelque sorte ne pourra être exercé contre la société ISIT.

## **7. ANNULATION PAR ISIT**

### **Stage inter-entreprise**

ISIT se réserve le droit d'annuler toute Formation si le nombre de stagiaire est inférieur à 3, sans dédommagements, ni pénalités versés au Client. Cette annulation devra être communiquée au Client 2 semaines avant la date prévue de la Formation.

### **Stage intra-entreprise**

ISIT se réserve le droit d'annuler toute Formation en cas de force majeure (maladie de son consultant formateur, ...) sans dédommagements, ni pénalités versés au Client.

Le Client pourra alors choisir une autre date de Formation ou annuler sa commande sans pénalités.  
Dans ce dernier cas, le Client sera remboursé des sommes déjà réglées.

ISIT ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le Client ou préjudices conséquents à l'annulation d'une Formation ou à son report à une date ultérieure.

## **8. CONDITIONS DE PAIEMENT**

Se référer aux conditions de paiement mentionnées sur la proposition commerciale.

## **9. ORGANISATION DES SESSIONS**

ISIT utilise l'outil de gestion de formation DIGIFORMA. Tous les documents liés à la formation seront donc dématérialisés (convention, émargement, convocation, manuel...)

Un extranet sera mis à la disposition des stagiaires afin qu'ils puissent récupérer toutes ses informations et échanger avec le formateur ainsi que les autres membres de la session.

De ce fait, il est indispensable pour la bonne réalisation de la session que les stagiaires aient un accès à Internet ainsi qu'un ordinateur lors de la formation.

## 10. FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION

Quel que soit la taille de votre entreprise (- de 10 ou + de 10 salariés), vous versez chaque année une contribution légale à votre OPCO (FAFIEC, AGEFOS, ADEFIM...) au titre de la formation professionnelle, ce qui vous permet, ensuite, de bénéficier de certains financements.

### Demande de prise en charge

Contactez votre OPCO afin d'obtenir le formulaire de demande de prise en charge.

**Au préalable, assurez-vous d'être à jour du versement de vos contributions pour le développement de la formation professionnelle continue.**

Vous devez ensuite retourner ce document à votre OPCO avec :

- le programme de la formation (fourni par ISIT)
- la convention de formation **et/ou** le devis valant convention (établi par ISIT) signé par les deux parties (vous et ISIT).

### Analyse de votre demande

Votre OPCO analyse le dossier reçu et émet un avis favorable ou défavorable.

### **Délai et organisation**

Pour faciliter le traitement administratif et l'organisation des déplacements, il est nécessaire que la commande de formation soient reçus 3 à 4 semaines avant la date fixée. Sans cela, les coûts de déplacement pourraient être amenés à augmenter ou la formation à être déplacée par manque de disponibilité du formateur.

Ce processus pouvant être relativement long, il est donc nécessaire de débuter les démarches auprès de votre OPCO plusieurs semaines avant la Formation.

## 11. LITIGE

Les droits et obligations des deux parties liées par la convention de Formation sont régis par la législation française. Pour toutes les contestations relatives à son interprétation ou son exécution, les parties acceptent de se soumettre à la juridiction du Tribunal de Commerce de Toulouse.

## 12. COLLECTE D'INFORMATIONS PROFESSIONNELLES

Afin de pouvoir répondre aux questions des stagiaires ou à leurs demandes, les suivre durant les formations à travers nos différents questionnaires, mieux connaître leur besoin afin d'améliorer la qualité des services formations proposés, leur adresser des publications régulières (lettre d'informations, emails, offres périodiques...), ISIT peut être amené à leur demander, à titre facultatif ou obligatoire, des informations principalement professionnelles, telle que leur adresse de courrier électronique. Ces informations seront obtenues et traitées loyalement et licitement. Elles seront enregistrées pour des finalités déterminées et légitimes et seront employées conformément à ces finalités. Elles sont adéquates, pertinentes et non excessives par rapport à ces finalités. Elles feront l'objet de précautions de nature à assurer la sécurité des données en vue d'empêcher qu'elles puissent être endommagées, modifiées, détruites ou communiquées à des tiers non autorisés.

Les données ainsi recueillies via nos questionnaires et demande de témoignages dans le cadre de nos formations sont issues de l'enregistrement volontaire par les utilisateurs de leur adresse de courrier électronique et/ou de données professionnelles/personnelles les concernant, permettant de bénéficier de certains services présents sur le site tels que les offres d'emplois, les lettres d'information périodiques, les communiqués de presse, et autres publications.

Les adresses et les données utilisateurs ne sont pas visibles, et ISIT s'engage à maintenir le caractère confidentiel des informations enregistrées ou postées sur le site

### **13. Utilisation d'outils d'IA, d'enregistrement et de retranscription**

Les contenus pédagogiques, supports, échanges, démonstrations, présentations et interventions réalisés dans le cadre des formations sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle.

À ce titre, il est strictement interdit aux participants, sauf autorisation écrite préalable de l'organisme de formation :

- d'enregistrer, capter, filmer ou reproduire tout ou partie des sessions de formation,
- d'utiliser des outils d'intelligence artificielle, de retranscription automatique, de prise de notes automatisée ou d'assistants numériques (ex. : outils de transcription audio, bots de réunion, IA conversationnelle connectée à la session),
- de collecter ou d'extraire les contenus diffusés pendant la formation pour les injecter dans un système d'IA ou une base de données externe,
- de partager, diffuser ou réutiliser les contenus de la formation auprès de tiers.

En cas de non-respect de cette interdiction, l'organisme de formation se réserve le droit de suspendre l'accès à la session sans remboursement et d'engager toute action appropriée.